VILLE DE PANAZOL - HAUTE-VIENNE

ARRÊTÉ 2026-274 TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION D'UN ESPACE COMMUNAL ET INTERDICTION D'ACCÈS AU PUBLIC DES ZONES DE TRAVAUX DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN DANS LE PARC DE LA BEAUSSERIE

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté municipal 2010-1280 du 22 décembre 2010 portant règlementation de l'utilisation du Parc de la Beausserie ;
- Vu la demande en date du 18 septembre 2026 formulée par l'entreprise HÉBRAS TP représentée par Monsieur Jean-Gaston CHAMBOUX (06.77.04.00.60) pour des travaux de création du réseau de chaleur urbain (RCU), pour le compte de Limoges Métropole Communauté Urbaine ;

- Considérant qu'il y a lieu de réglementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, l'accès à certaines zones du Parc de la Beausserie à l'occasion des travaux de RCU ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : L'entreprise HÉBRAS TP, mandatée par Limoges Métropole Communauté Urbaine pour la réalisation des travaux de création du réseau de chaleur urbain, est autorisée à introduire des véhicules à moteur dans le Parc de la Beausserie **du mardi 22 septembre 2026 à 8h00 au vendredi 23 octobre 2026 à 18h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

ARTICLE 2 : L'accès à la zone de chantier du Parc de la Beausserie sera interdit **du mardi 22 septembre 2026 à 8h00 au vendredi 23 octobre 2026 à 18h00,** sauf véhicules de l'entreprise chargée des travaux, véhicules des services municipaux et véhicules de secours.

ARTICLE 3 : Le balisage des zones de chantier ainsi que la signalisation d'interdiction d'accès seront apposés et entretenus par l'entreprise HÉBRAS TP.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Haute-Vienne, Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription de Limoges et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de PANAZOL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au demandeur

FAIT à PANAZOL, le 21 septembre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE PANAZOL R.F. 87350

Fabien DOUCET

Reçu en Préfecture le 22 SEP. 2026
Publié le 22 SEP. 2026

ANNEXE À L'ARRÊTÉ 2026-274 TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION D'UN ESPACE COMMUNAL ET INTERDICTION D'ACCÈS AU PUBLIC DES ZONES DE TRAVAUX DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN DANS LE PARC DE LA BEAUSSERIE

